


Bordereau de signature

[235330] - 2023-03-17 - ARRETE ADMIS A
SE PRESENTER EXAMEN TP2 - EAC -

Concours et examens

Accusé de réception en préfecture
054-28540032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	29/03/2023	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2023-03-17 - ARRETE ADMIS A SE PRESENTER EXAMEN TP2 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 29/03/2023 14:38:00 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	30/03/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

N/Ref : 23/AF/VB/CTT/BH/LC

146

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE SESSION 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-24 et L 522-25,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 17,

Vu le décret n° 2010-1358 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^e classe et technicien principal de 1^{re} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°355/22/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 5 septembre 2022, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n°GE23-01 de Monsieur Philippe RUTTEN, directeur de la délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en date du 4 janvier 2023, portant désignation de Madame Natacha COLLIN, technicien principal de 1^{re} classe, responsable urbanisme et voirie à la commune de Laxou, en qualité de représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale comme membre du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n°80/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 3 mars 2023 fixant la liste des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2023,

Vu l'arrêté n°124/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 3 mars 2023 fixant la liste des membres de jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2023,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie B organisés en 2023, en date du 23 février 2023,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant les dossiers reçus par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pendant la période d'inscription,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les 65 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe - session 2023 dont la première épreuve se déroulera le 13 avril 2023.

Ils se répartissent ainsi :

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

- 4 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité aménagement urbain et développement durable ;
- 5 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité bâtiments, génie civil ;
- 1 candidat est admis à se présenter dans la spécialité déplacements, transports ;
- 4 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité espaces verts et naturels ;
- 9 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 1 candidat est admis à se présenter dans la spécialité métiers du spectacle ;
- 9 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité prévention, gestion des risques hygiène, restauration ;
- 18 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité réseaux, voirie et infrastructures ;
- 14 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité services et intervention techniques.

ARTICLE 2^E

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non conformité de leur dossier et/ou de non respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^E

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^E

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 24 mars 2023

Pour le Président
Le Directeur,



Aïain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
GUIRONNET	Mathieu	152244
JACQUIN	Sandrine	152175
JUNG	Sébastien	152177
LERCH	Eloïse	152270

Nombre de candidats : 4

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : BATIMENTS, GENIE CIVIL

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
GATTAUT	Christophe	152286
GRIMM	Amandine	152285
OLLE	Jean-Baptiste Dominique Philippe	152135
PIGEAU	Anne-Virginie	152307
REMY	Laurent	152093

Nombre de candidats : 5

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
RYSER	Nicolas	152128

Nombre de candidats : 1

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : ESPACES VERTS ET NATURELS

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BOISSENIN	Michael	152294
BRONNIMANN	Cédric	152275
MOREAU	Benoit	152246
VIDBERG	Katia	152277

Nombre de candidats : 4

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BASIN	Valene	152129
BOVINET	Priscille	152300
BRASLEY	Grégory	152132
COLIN	Cédric	152164
DA GRACA	Henrique	152096
FAIVRE	Cédric	152166
GAIFFE	Thomas	152269
HARTER	Aymeric	152280
TRUCHOT	Nicolas	152130

Nombre de candidats : 9

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : MÉTIERS DU SPECTACLE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
KOCHERT	Marc	152232

Nombre de candidats : 1

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE,
RESTAURATION

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ANTON	Patrice	152259
ARNOULD	Priscilla	152167
BOLLE-REDDAT	Claire	152157
GAUTHIER	Solène	152268
JEGOU	Laura	152184
LEMBER	Laurence	152134
MONTEIRO	Marc	152288
NANGNIOT	Janique	152159
ZOLLINGER	Rémy	152308

Nombre de candidats : 9

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BARE	Jérémy	152091
BOULLIER	Eric	152301
CHEVALLIER	Loic	152144
FARINA	Didier	152179
FONTAINE	Sébastien	152104
FOURNIER	Laurent	152113
GARAUD	Jean-Roch	152291
GERARD	Nicolas	152101
GOSSOT	Sébastien	152137
HORMANCEY	Alexandre	152190
MALE	Olivier Jean Noël	152295
MAULVAUX	Franck	152098
MEUNIER	Tony	152293
PERRONE	Pierine	152289
POIROT	Etienne	152267
STOLL	Yoann	152309

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

THIRANT	Jacques-Olivier	152131
WARCET	Jean-Gael	152143

Nombre de candidats : 18

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20230403-1001-03042023-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2023
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 13 AVRIL 2023**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXAMEN PROFESSIONNEL
Spécialité : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BITTLER	Eric	152097
CHERY	Christophe	152118
FAIVRE	Cédric	152221
GUENU	Christophe	152262
MISSIOUX	Nicolas	152272
MOTEL	Audrey	152114
ORTIZ	Fabien	152115
PERRET	Fabien	152239
POIGNET	Ludovic	152162
SAHIN	Recai	152103
TAUTOU	Sébastien	152299
THESE	Didier	152266
VAUDRIT	Gabriel	152119
WALZER	Jean-Louis	152201

Nombre de candidats : 14